Un monument au cimetière de l'Est. — La municipalité de Lille vient de décider, dit une note communiquée aux journaux, d'ouvrir une souscription populaire à 25 centimes, pour assurer l'érection, au cimetière de l'Est, d'un monument sur la tombe du général Faidherbe et d'Achille Testelin.

Il est regrettable que l'on mêle ainsi le souvenir de deux hommes dont l'un fut surtout un soldat et l'autre un personnage politique mêlé aux luttes ardentes des partis. On comprend mal ce monument collectif.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les fêtes de gymnastique et les quartiers

Roubaix, le 31 mai 1897.

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,

Veuillez, je vous prie, insérer les quelques lignes suivantes dans le prochain numéro du *Journal de Roubaix*.

Je viens au nom d'un groupe de commerçants de la rue Blanchemaille vous dire que depuis de longues années, nous sommes complètement privés de réceptions et de cortèges, quoique la rue soit une des plus anciennes et privée du passage d'un car.

Nous espérons que le comité organisateur de la fête fédérale de gymnastique se montrera indulgent pour les habitants de la rue Blanchemaille.

Veuillez agréer nos sincères remerciements.

Un groupe de commerçants.

Roubaix, le 30 mai 1897.

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,

La pétition suivante a été envoyée à M. le maire de Roubaix :

« A Monsieur le Maire, Messieurs les Membres de l'administration de la ville de Roubaix,

» Messieurs, Les soussignés, habitants patentés de la rue du Vieil-Abreuvoir et de la rue Nain, ont l'honneur de vous exposer que, depuis l'ouverture de la rue de la Gare, leur quartier se trouve tout à f[illegible] fois qu'une fête quelconque est org[illegible] aucun cortège n'y passe, aucun jeu n'[illegible]

» Puisque vos administrés sont inv[illegible] allumer leurs maisons dimanche et [illegible] pourquoi l'hôtel des Postes, édifice [illegible] pas illuminé et pavoisé aux frais de la [illegible]

» Cela attirerait le soir dans le quart[illegible] trop-plein de la Grand'Place et de la ru[illegible] donnerait satisfaction à tous les comm[illegible] Nain, de la rue du Vieil-Abreuvoir et [illegible] sommes

» Dans l'espoir que vous voudrez bien [illegible] mesures nécessaires à cet effet, nous vous pr[illegible] agréer, Monsieur le Maire, Messieurs les Administra[illegible] salutations empressées et respectueuses. »

Suivent les signatu[illegible]

Les militaires et la Fête Fédérale de Gymnastique

Roubaix, le 30 mai 1897.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Nous prenons la liberté de solliciter l'hospitalité de vos colonnes pour une idée qui pourrait très bien être mise à exécution.

Le comité de la fête fédérale de gymnastique ne peut-il pas faire les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes pour que les Roubaisiens actuellement sous les drapeaux obtiennent une permission de deux jours à la Pentecôte ? Cette permission leur permettra d'assister à la superbe fête qui se prépare à Roubaix.

Nous croyons qu'en se pressant un peu la démarche aurait des chances d'aboutir.

Agréez, etc. *Deux cavaliers.*

PETITE CORRESPONDANCE

Delim. — Nous ne pouvons accepter, pour plusieurs motifs, dont le premier est que nous ne vous connaissons pas.

LINSELLES. — *A un lecteur assidu.* — Nous remercions notre correspondant d'occasion de la communication qu'il nous a envoyée. Mais il comprendra que, dans une question aussi délicate, nous ne pouvons nous en rapporter à une communication anonyme, que notre correspondant veuille bien se dévoiler : il peut compter sur notre discrétion.

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — *Concerts publics d'été.* — La « Fanfare du Petit-Château » et l'orphéon la « Muse des Travailleurs » exécuteront sur la Grande-Place, le jeudi 3 juin 1897, à huit heures et demie du soir, les morceaux suivants :

La Fanfare du Petit Château : 1. Le Soldat de Fioréal, marche arrangée par Wettge, Lecocq; 2. *Terpsichore*, fantaisie-ballet, Louis Ganne.

La Muse des Travailleurs : 3. Fête Joyeuse, chœur. Lanteime; 4. Les Clochettes, chœur. L. Monestier.

La Fanfare du Petit Château : 8. Polka pour deux pistons, solistes MM. Desrousseaux et Gruard, Reynaud; 9. Marche-cortège de la Reine de Saba, Ch. Gounod.

Articles de pêche : GALERIES LILLOISES. 41046—42313d

COFFRE-FORTS FICHET DE PARIS, 1[illegible] *récompenses à toutes les Expositions.* — Prospectus *franco*, 13, rue Nationale, Lille. 21149-43336

NORD

Une grave affaire à Gravelines. — Le parquet vient d'ouvrir une enquête au sujet d'une grave affaire qui s'est passée à Gravelines. Hier, Mme Brunet-Was selon décédait presque subitement et le médecin chargé de constater le décès refusa le permis d'inhumer.

Mme Brunet, paraît-il, aurait succombé à des manœuvres abortives.

Un drame affreux à Fourmies. — Deux victimes. — Dimanche vers une heure de l'après-midi, Léon Baubertier se baignait dans l' « Etang des Moines ». Tout à coup il perdit pied et ne sachant pas nager, il ne reparut plus. Son beau-frère, Servien, âgé de 28 ans, se jeta résolument à son secours, mais Baubertier le saisit par le cou et tous deux disparurent dans l'étang.

Ce ne fut qu'après vingt minutes de recherches qu'on parvint à retrouver les corps des malheureux. Baubertier était âgé de dix-sept ans; Servien laisse une veuve et un enfant.

Le festival d'Hazebrouck. — La distribution des prix et le tirage des primes ont eu lieu lundi à cinq heures. La fanfare des Trompettes de Roubaix a obtenu un prix supplémentaire pour la tenue.

Un incendie à Dunkerque. — *Lundi matin vers neuf heures*, un incendie s'est déclaré dans les docks de Petite Synthe près de Dunkerque. Le feu a pris dans un magasin contenant 1,300 balles de guano de poisson appartenant à MM. Lemaire frères. En peu de temps la toiture flambait. Grâce à la rapidité des secours, l'incendie a pu être circonscrit. Les dégâts s'élèvent à une vingtaine de mille francs.

PAS-DE-CALAIS

Un homme tué par un fil électrique à Marles. — Deux ouvriers « rochaient » dans la bowette du Levant, à la fosse n° 5 des mines de Marles, à Auchel, lorsque l'un d'eux, Léonce Philippe, âgé de 27 ans, voulant avancer un marteau à son compagnon, frôla avec la manche de son gilet de laine — tout trempé de sueur — le fil conducteur de l'électricité qui était en plein courant. Le malheureux tomba à la renverse évanoui et rendit le dernier soupir un quart d'heure après, malgré les soins qui lui furent prodigués.

Une tentative de meurtre à Calais. — Il y a quelque jours, vers 11 heures du soir, M. Leon D..., passait derrière l'abside de l'église Saint Pierre. Tout à coup, un individu qui se tenait caché derrière l'un des contreforts surgit dans l'obscurité et tira à bout portant sur M. D... un coup de revolver.

La balle atteignit M. D... à la main gauche et lui brisa un doigt.

M. D... dut subir hier l'amputation du doigt.

Il n'a pu reconnaître l'auteur de cette criminelle agression, mais la police croit avoir découvert le coupable ou du moins être sur sa piste.

Un accident mortel à Billy Montigny. — Un triste accident est arrivé vers onze heures du matin, dans la cour de l'usine à gaz à Billy-Montigny. Un ouvrier, Nicolas Guérin, âgé de 54 ans, voulant passer entre deux wagons chargés de briques réfractaires, a été tamponné et tué sur le coup.

Une sentinelle qui tire sur des malfaiteurs à Aire sur-la-Lys. — Dans la nuit de samedi à dimanche, vers une heure du quart, le soldat Duriez, de la 4e compagnie du 73e, de faction à l'arsenal, a tiré, après les sommations d'usage, deux coups de fusil sur deux individus qui tentaient d'escalader le mur.

Les individus n'ont pas été atteints; ils se sont enfuis dans les terrains au démantèlement. Une battue, organisée dans les environs, n'a pas donné de résultats.

Un tamponnement à Brias. — Hier soir le train de Béthune a tamponné, par suite d'un défaut d'aiguillage le train 3826 en gare de Brias. Plusieurs wagons ont été fortement endommagés et la machine du train de Béthune a déraillé. Une seule personne a été légèrement contusionnée.

BELGIQUE

Bruges. — UN HORRIBLE ASSASSINAT. — (*De notre correspondant particulier.*) — Dimanche soir, un drame horrible s'est déroulé à Wynghene, près de Bruges. Pendant qu'un fermier de cette localité, nommé Scheirens, et sa femme étaient absents, le vacher, Hector Vanpoucke, âgé de 13 ans, qui gardait seul un petit enfant, a été assassiné. On a retrouvé le malheureux le cou coupé et la figure méconnaissable; la cervelle avait jailli sur le poêle.

L'enfant, qui se trouvait dans son berceau, avait été bâillonné et un coussin était rabattu sur sa tête, mais il ne portait aucune blessure.

Le vol paraît avoir été le mobile du crime; une somme de 90 francs a été enlevée. On suppose que les bandits sont les mêmes que ceux qui se sont introduits la semaine dernière à la ferme Galle dans les circonstances que nous avons relatées et voulaient assassiner les fermiers.

L'attentat de la rue des Prébendières à Gand. — Une arrestation à Schaerbeek. — On se rappelle qu'il y a quelque temps une rentière, Mlle Anne-Marie Dedrie, habitant rue des Prébendières à Gand, fut victime d'une audacieuse tentative d'assassinat ayant le vol pour mobile.

A la suite d'une commission rogatoire envoyée de Gand au parquet de Bruxelles, la police de Schaerbeek vient d'arrêter un habitant de cette commune appartenant à une nationalité étrangère.

Celui ci proteste vivement de son innocence.

Fêtes ouvrières catholiques à Liége. — La corporation des métiers et négoces de Liége, a célébré, hier matin, sa fête annuelle. Après un cortège, une réunion a eu lieu au local. Le président, M. Clément Léonard, y a fait rapport sur la situation des diverses sections et œuvres économiques de la corporation.

L'après-midi une autre fête ouvrière catholique a eu lieu à Liége : l'inauguration du cercle St-Eloi.

Le pourvoi en cassation de Courtois et Restiaux rejeté. — La Cour de cassation a rejeté lundi le pourvoi interjeté par Courtois et Restiaux, condamnés comme auteurs du vol et du crime sensationnels de la rue de l'Arbre Bénit.

Attentat à la dynamite à Marchienne. — (De notre correspondant de Charleroi). — Dans la nuit de dimanche à lundi, une cartouche de dynamite a été lancée contre la maison de M. Syndic, négociant à la Rocherie, commune de Marchienne-au Pont.

On suppose qu'il s'agit d'une vengeance. L'auteur de l'attentat n'est pas connu jusqu'ici.

Deux hommes asphyxiés à Berchem-lez Anvers. — (De notre correspondant d'Anvers). — Cette nuit, un cultivateur nommé Govaerts et son domestique avaient nettoyé la fosse d'aisance d'une maison de la rue du Réservoir, à Berchem.

Ce matin, vers cinq heures, ce travail fini, le domestique descendit dans le puits pour le nettoyer. Il fut asphyxié par le gaz.

Le cultivateur descendit pour aller à son secours. Il fut également asphyxié.

Le domestique a été relevé à l'état de cadavre. Govaerts était encore en vie quand on l'a remonté, mais il a succombé peu de temps après.

La « joyeuse entrée » du prince et de la princesse de Croy à Roeulx. (De notre correspondant de Mons.) — La jolie petite ville de Roeulx est en fête, à l'occasion de l'arrivée de LL. AA. Mgr le prince et Mme la princesse de Croy-Solre, née princesse Marie-Salvatrix d'Arenberg, retour de leur voyage de noce.

Le mariage du prince de Croy et de la princesse d'Arenberg a été célébré, il y a quelques mois, au château d'Heverlé, près Louvain, l'une des résidences d'Arenberg.

On a eu l'idée de donner à la réception du couple princier par les habitants de Roeulx, ou les Croy ont depuis toujours leur principale résidence le caractère d'un cortège historique. L'arrivée des jeunes mariés est devenue la « joyeuse entrée du prince et de la princesse de Croy » et le cortège composé de nombreux groupes et chars a remis sous les yeux divers episodes de l'histoire de Roeulx et de celle de la famille de Croy, lesquelles sont, d'ailleurs, intimement liées l'une à l'autre.

Les habitants avaient, sans distinction de classe ni d'opinion politique, contribué à la formation des groupes.

Ce cortège était vraiment bien, avait un véritable cachet artistique.

On évalue à vingt mille au moins le nombre des étrangers qui ont envahi dimanche la petite ville pour y assister.

Le soir un banquet de quatre-vingts couverts, où était représentée la fleur de l'aristocratie belge et diverses grandes familles étrangères, a eu lieu au château.

Naturellement toutes sortes de fêtes et réjouissances populaires sont venues s'ajouter à la fête historique.

Projets de loi. — *Représentation professionnelle de l'agriculture.* — La section centrale de l'agriculture vient d'examiner les amendements déposés, au cours de la discussion du budget de l'agriculture qui se poursuit en ce moment, par M. Hector Denis, le sociologue bien connu, professeur à l'Université de Bruxelles et représentant socialiste de Liége.

Ces amendements constituent, en réalité, une proposition de loi réorganisant les comices agricoles et créant une véritable représentation professionnelle de l'agriculture.

D'après cette proposition, un comice agricole serait crée dans chaque canton de justice de paix et réunirait les représentants 1° des propriétaires non cultivateurs; 2° des propriétaires cultivateurs en faire valoir direct; 3° des cultivateurs non domestiques, servantes, ouvriers, ouvrières agricoles, sylvicoles, horticoles.

M. Hoyois, député de Tournai, a combattu, en section centrale, cette proposition. Elle a eu, par contre, l'adhesion de M. Maenhaut, député catholique de Gand, qui surtout comptait représentant des intérêts agricoles. M. Maenhaut fait toutefois des réserves formelles sur l'introduction de l'élement feminin dans ces comices.

La section centrale poursuivra, dans une très prochaine séance, l'examen des amendements Denis.

La police des tramways. — Les sections de la Chambre viennent d'approuver le projet du gouvernement tendant à permettre la désignation des fonctionnaires et agents chargés de constater les infractions aux règlements de police sur les tramways par des procès-verbaux faisant foi jusqu'à preuve contraire.

Le projet consiste uniquement dans l'extension aux tramways du regime de police admis pour les chemins de fer.

La nécessité de cette mesure s'est imposée particulièrement par suite des rixes de toute qui se produisent autour des voitures de tramway à Bruxelles en ce moment d'exposition. Les prescriptions réglementaires édictées pour les tramways dans l'intérêt même du public, sont à chaque instant violées, et il n'en sait, entre de nombreuses querelles entre voyageurs et agents des tramways, des dangers pour la sécurité des uns et des autres. La raison en est surtout que ces prescriptions sont à peu près sans sanction vis-à-vis du public. Dorénavant il n'en sera plus ainsi.

Un tour d'Allemand. — Le capitaine Marga, un savant ingénieur militaire belge, a inventé, il y a plusieurs années, une poudre-papier, que le gouvernement belge a fait expérimenter avec succès à la manufacture d'armes de Liége et à l'école de pyrotechnie. Depuis lors le département de la guerre a adopté cette poudre spéciale pour le tir réduit et le tir d'enseignement.

Or voici que très tranquillement un syndicat d'Allemands entrepreneurs s'est formé et, sans plus de façon, s'est emparé, pour l'exploiter, de l'invention de l'ingénieur belge.

Il lance en ce moment l'affaire à Londres et à Paris à grands coups de réclame et de prospectus, et sous un autre nom, bien entendu.

Le sans gêne — pour ne pas dire l'impudence — de ces hommes d'affaires allemands a été jusqu'à offrir au ministère de la guerre belge, en concurrence avec la poudre Marga, la contrefaçon de cette même poudre.

Heureusement, il y a des juges ailleurs qu'à Berlin.

Tournai. — *La 18e fédération des chasseurs-éclaireurs.* — Des préparatifs se font en ce moment à Tournai pour fêter la 18e fédération des chasseurs-éclaireurs qui doit avoir lieu au mois de juin prochain. Voici le programme des fêtes.

Samedi 5 juin. — Arrivée des détachements étrangers. A sept heures et demie, rassemblement général, place Crombez. A huit heures un quart, réception des chasseurs-éclaireurs du Royaume par l'Administration communale dans les salons de l'Hôtel-de Ville. A neuf heures un quart, concert sur la Grand'Place par la Fanfare de la Compagnie.

Dimanche 6 juin. — A sept heures et demie du matin, rassemblement des compagnies sur la place Crombez. A 8 heures et demie, revue et défilé sur la Grand'Place. A 9 heures, départ de la Place pour les manœuvres en terrain varié. A midi, au Parc, bivouac. A 1 heure et demie, défilé de bataillon sur la Plaine des Manœuvres. Retour en ville et défilé. A 4 heures, banquet à la Halle aux Draps, offert aux chasseurs éclaireurs étrangers. Concert par la musique du 1er régiment de chasseurs à cheval. A 8 heures, illumination de la Grand'Place et concert par la musique de garde civique. A 10 heures, bal populaire.

Lundi 7 juin. — A 8 heures du matin, fin offert aux chasseurs éclaireurs du royaume. 1500 fr. de prix. A midi, concert sur la Grand'Place par la musique du 3e régiment de chasseurs à pied. A 4 heures 1/2, remise des prix de tir au local de la compagnie. A 5 heures, concert par l'Harmonie des volontaires pompiers, sur la place Crombez.

Mardi 8 juin. — A 6 heures, concert par la fanfare de la compagnie de Tournai sur la place Crombez.

Rumillies près Tournai. — *Un homme tué d'un coup de pied de cheval.* — Dimanche soir, un conducteur, Henri Jorion, est mort des suites d'un terrible accident.

Dans la journée de samedi, le malheureux, qui était allé chercher du trèfle, au faubourg de Morelle, pour le compte de son patron, a reçu dans la poitrine un violent coup de pied de cheval.

Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, Jorion est mort vers cinq heures du soir. Il laisse une veuve et deux enfants en bas âge.

L'infanticide de Kain. — Lundi, M. Bauremans, procureur du Roi, M. Soil, juge d'instruction à Tournai, et son greffier, sont arrivés à Lille pour continuer, de concert avec le parquet de Lille, l'instruction sur le crime regretté à Joséphine Delory qui, il y a une quinzaine de jours, a étranglé son enfant dans les circonstances que nous avons rapportées.

Les magistrats belges se sont rendus au Parquet, où la fille Delory a été interrogée. Elle a, après avoir nié énergiquement, fini par avouer son crime en pleurant en larmes. Elle a déclaré qu'elle avait étranglé son enfant et avait ensuite jeté le petit cadavre derrière le château de M. Bossut, à Kain. Dans quelques jours, Joséphine Delory sera extradée.

Nivelles. — *Tué par des voleurs.* — Une demoiselle assez âgée qui vit seule dans une maison située au Mont Saint-Roch, s'était absentée dimanche, à l'occasion de la kermesse du printemps.

Vers neuf heures et demie du soir, elle rentrait chez elle, lorsqu'elle aperçut de la lumière à l'intérieur de la maison.

Elle courut chercher des parents qui habitent non loin de là, mais ne les ayant pas trouvés, elle pria un cabaretier, M. Sotteau, de l'accompagner. Celui-ci, sans prendre la précaution de s'armer, monta l'escalier; mais à peine était-il en haut, qu'un coup de feu retentit. Sotteau venait d'être atteint à la tempe par une balle de revolver et tué raide. Deux individus étaient dans la maison; ils ont réussi à s'enfuir. La police a ouvert une enquête.

Pecq. — *Une conférence anti-cléricale.* — Un avocat de Tournai, M. Carbonnel, est venu donner dimanche aux libéraux et socialistes de Pecq une conférence anticléricale dans la salle du Cerf. La fanfare libérale qui a pour président M. Gustave Martousin, a escorté depuis la gare jusqu'à l'estaminet. Malgré les nombreuses invitations qui avaient été lancées, il y avait tout au plus cinquante personnes à la réunion.

Courtrai. — *Marché du 31 mai 1897.* — Le marché de la nd a été des plus calme. En voici les cours :

Grains. — Froment blanc, de 16,50 à 00,00 les 100 kilogs; froment roux, 16,00 à 00,00; seigle, 12,00 à 14,50; avoine, 15,00 à 16,50 les 100 kilogs; féverolles, 00, 0 à 00,00.

Denrées alimentaires. — Pommes de terre jaunes, de 5,50 à 6,00 les 100 kil. Pommes de terre rouges, 5,50 à 0,00; beurre de 1,18 à 1,22 le demi kilog.; œufs, de 1,50 à 1,65 les 25.

Bétail. — Nombre de bêtes exposées en vente. Vaches 189, génisses 144, taureaux 61, bœufs 14, porcs 27. Bêtes vendues : Vaches 000, génisses 000, taureaux 00, bœufs 0, porcs 21.

La viande de bœuf se vend de 1,45 à 1,80 le kilo.

Huiles, graines et tourteaux. — Huile de colza, 58,00 à 00,00 les 100 k.; huile de lin de 33,25 à 00,00; graine de colza indigène et étrangère de 23,00 à 26,50; graine de lin, de 18,50 à 23,00; tourteaux de colza, de 14,00 à 14,50; tourteaux de lin, de 15,00 à 16,50; tourteaux de chanvre, de 00,00 à 00,00; chicorées, de 12,50 à 00,00; cosettes, de 13,50 à 00,00; nitrate de soude, de 18,25 à 00,00 les 100 k.; sulfate d'ammoniaque, de 19,50 à 00,00 les 100 k.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille COLIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Charles-Joseph COLIN, cultivateur, décédé à Wattrelos, le 29 mai 1897, dans sa 60e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels de 1re classe, qui auront lieu le mercredi 2 juin, à 10 heures, en l'église Saint-Maclou. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fleurs (Vieille-Place), à 9 heures 3/4.

Les amis et connaissances de la famille FOURRÉ-DUVILLIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Henriette-Clara FOURRÉ, décédée à Tourcoing, le 29 mai 1897, dans sa 30e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles des Morts qui seront chantées le mercredi 2 juin, à 5 heures 3/4, et aux Convoi et Service de 1re classe qui auront lieu le jeudi 3, à 10 heures, en l'église de Saint-Christophe. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Guisnes, 63. — La Messe de Convoi sera célébrée le vendredi 4, à 9 heures, en ladite église. 21352d

Les amis et connaissances de la famille DELOOF-PLUQUET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Adolphe DELOOF, décédé à Roubaix, le 30 mai 1897, dans sa 40e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le mercredi 2 juin à quatre heures, en l'église du Saint-Redempteur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, 58, rue de la Balance.

CONSEIL MUNICIPAL DE WASQUEHAL

(*Suite de la séance du dimanche 30 mai 1897*)

Ouverture et fermeture des bureaux de la mairie. — *Les réceptions du maire.* — Le groupe socialiste la « Revanche », qui a son siège chez César Dupouchelle, a adressé une lettre à M. le Maire, ayant trait aux heures à fixer pour l'ouverture et la fermeture des bureaux de la mairie et pour les réceptions du maire ; la lettre demandant, en outre, que ces heures fussent affichées à la porte de la mairie.

M. le Maire. — Je ne vois pas d'inconvénient à ce que ces heures soient fixées par le conseil municipal. Je propose de faire approuver par le préfet, après avis du conseil.

« Les bureaux du secrétariat de la mairie seront ouverts tous les jours de huit heures du matin à midi et de deux heures à six heures du soir. Les dimanches et jours fériés de neuf heures à midi seulement.

Tous les jours exceptés les dimanches et jours fériés, je serais à la mairie de neuf heures et demie à dix heures et demie en cas d'empêchement, un adjoint me remplacera. Le conseil approuve.

Demande de Mme veuve Dupuis. — Mme veuve Dupuis, qui sollicite un subside du conseil municipal pour sa mère, voit sa demande renvoyée à la commission du bureau de bienfaisance de la commune, cette question, dit le rapport, n'étant pas de la compétence du conseil municipal.

Demande de Mme veuve Lestienne. — La demande de Mme veuve Lestienne, tendant à obtenir du conseil municipal l'allocation d'une demi-bourse pour l'entretien de son fils à l'asile des sourdomuets et aveugles de Bouchain, est renvoyée à la session de novembre, cette allocation ne pouvant avoir son effet que pour l'année 1898.

Demande de Mme veuve Hiraux, directrice de l'asile. — Dans deux séances précédentes, Mme veuve Hiraux, directrice de l'asile, sollicitait une indemnité du Conseil, pour sa belle-fille, qui l'a aidée un moment dans ses fonctions.

Cette demande avait été rejetée les deux fois. Après en avoir délibéré, le Conseil donne encore la même décision.

Demande de M. Huquette. — M. Louis Huquette, à la séance du Conseil du 16 courant, demandait, par une lettre, à l'administration, que la subvention qui lui était accordée pour son fils soit renouvelée. L'examen de cette question avait été renvoyé à la séance de ce jour. Le Conseil, à l'unanimité, repousse cette demande. D'après le rapport de la commission des finances, cet enfant a été retiré de l'asile de Saint-Amand-les-Melantois et est actuellement en Belgique.

Demande de M. Segain, commissaire de police. — M. Segain, commissaire de police, sollicite un subside du Conseil, comme l'année dernière. Cette demande avait été faite à la séance du 16 courant et le Conseil l'avait ajournée. Voici le rapport de la commission des finances à ce sujet :

« La commission se réserve d'accorder l'allocation sollicitée par M. Segain. A la suite des nombreuses plaintes des quartiers du Capreau, de l'Allumette, de la Planche au Riez et du Triez, il y a lieu d'augmenter la surveillance dans ces hameaux. Nous comptons donc sur le bon vouloir de M. le commissaire pour organiser ce service. » Approuvé.

Une demande des gardes-champêtres. — Les gardes-champêtres Wauin et Selosse, ou Pa vu à la séance du 16 courant, sollicitaient de l'administration les fonds nécessaires pour achats de pantalons, gilets et kepis. Cette demande avait été renvoyée à la séance de ce jour. Voici le rapport de la commission des finances :

« Au reçu des diverses plaintes émanant des habitants des hameaux du Capreau, de l'Allumette, de la Planche-au-Riez et du Triez et vu l'état financier de la commune qui nous force à des économies, cette demande est remise à des temps meilleurs et nous comptons sur le dévouement des MM. les gardes pour éviter de nouvelles plaintes. »

Le rapporteur fait remarquer au Conseil municipal qu'à la session de novembre dernier, il a été voté 100 francs de supplement de traitement à chacun des deux gardes.

Le Conseil approuve le rapport de la commission des finances.

Demandes diverses des instituteurs et institutrices. — Les instituteurs et institutrices sollicitent comme les années précédentes des indemnités. Le rapport de la commission des finances prie le conseil municipal d'ajourner ces demandes à la session du mois d'octobre prochain. — Adopté.

Budget des cultes. — On se rappelle que l'administration précédente avait supprimé les indemnités de 450 fr. pour MM. les vicaires et de 100 fr. pour le service du bingo. Par deux votes successifs, l'administration actuelle avait rétabli ces indemnités. Mais, sur M. Duriez-Durand avait annulé, les deux fois, les délibérations du Conseil.

M. l'abbé Ploichart, curé, ayant adressé une lettre à M. le Maire, tendant au rétablissement du budget des cultes, la Commission des finances, dans sa réunion du vendredi 28 courant, a examiné cette question et voici le rapport qu'elle soumet au Conseil :

« La Commission des finances donne un avis favorable au rétablissement des indemnités de 450 francs pour MM. les vicaires et de 600 francs pour le service du bingo et prie le Conseil de vouloir faire figurer ces deux sommes au budget additionnel de la commune de 1896 et au budget primitif de 1898. »

M. Delourme. — Pensez-vous que notre budget permette de voter cette somme.

M. Desruelles. — On ferait beaucoup mieux de payer nos dettes.

M. Leuridan. — Mais ces indemnités ont toujours été accordées !

M. Piat. — Cela existe partout. On vote bien des indemnités aux instituteurs.

M. Desruelles. — On n'avait pas besoin d'un second vicaire, du reste.

M. Leuridan. — Le crédit est le même que du temps qu'il n'y avait qu'un vicaire.

M. Delourme. — On pourrait attendre que nos ressources le permettent.

M. Lefebvre. — Pourquoi revenir toujours sur cette question ?

M. Piat. — Mais enfin, vous accordez si facilement aux instituteurs.

M. Desruelles. — On donne trop et trop facilement.

M. Jean-Baptiste Lepers. — On ne jette pas l'argent, je crois.

M. Delourme. — La commune n'a jamais eu un aussi fort budget.

M. Cadenne. — On donne trop aux pauvres.

M. Delourme. — Vous ne voudriez pas qu'on rogne sur les secours des pauvres pour les donner au curé ?

M. Cadenne. — Ce n'est pas là que j'en suis : je dis qu'on pourrait mieux répartir la distribution des secours et j'ajoute qu'il y a des abus.

M. Desruelles. — Ca, c'est vrai (s'adressant à M. le Maire) on ne vient pas vous les dire 2 fois au abus qui se commettent. C'est révoltant de voir que des personnes assistées du bureau de bienfaisance gaspillent leur argent dans les estaminets aussi facilement.

M. le Maire. — On ne peut pas empêcher la critique.

L'incident étant clos, M. le Maire met la proposition aux voix : par 14 voix contre 3 et 1 bulletin blanc, le budget des cultes est voté.

Demande de la société « Le Pigeon bien ». — La société « Le Pigeon bien », qui a son siège chez M. Wilfaert, à la « Grappe de Raisin », sollicite, pour le concours et le lâcher de pigeons de la fête nationale du 14 juillet, le même subside que les années précédentes.

M. le Maire. — Cette question étant de la compétence des commissions des fêtes et des finances, j'en demande le renvoi à ces dernières. — Adopté.

Rapport de la Commission des finances. — La Commission ayant examiné, avec soin, les ressources de la commune comparées avec les dépenses, se voit obligée de consulter une grande économie des fonds communaux, si l'on ne veut pas être [illegible] de revoter des centimes additionnels pour équilibrer les budgets. Le rapporteur [illegible] » ADOLPHE LEPS. »

Budget additionnel de 1897. — Le budget additionnel de l'exercice de 1897 se monte à la somme de 8940.26 fr. (recettes et dépenses).

Budget primitif de 1898. — Le budget primitif pour l'année 1897 dont les recettes se balancent avec les dépenses, se chiffrent à 53982.60 fr.

M. le Maire. — L'ordre du jour étant épuisé, je prie les conseillers qui auraient des réclamations ou des demandes à faire de vouloir bien les soumettre.

M. Piat. — Dans la lecture du budget, je remarque qu'une indemnité de 17 fr. 40 est prévue pour le pasteur protestant et il n'y a que des catholiques à Wasquehal.

M. le Maire. — C'est la préfecture qui veut que ce subside soit voté.

M. Mallet. — *J'appelle l'attention de l'administration sur le* mauvais état de la chaussée du pont du Moulin ; les pavés sont trop unis et les accidents sont très fréquents à cet endroit.

M. le Maire. — Cette question regarde le service hydraulique et non l'administration communale ; néanmoins je prends bonne note de ces observations et me charge d'en aviser qui de droit.

La séance est levée à 11 heures.

Errratum. — Dans la première partie du compte-rendu de la séance du Conseil municipal de Wasquehal parue lundi, une erreur s'est glissée dans les comptes de la fabrique de l'église pour l'exercice de 1896. C'est 4.951 fr. 81 qu'il faut lire et non 495 fr. 81.

CONSEIL MUNICIPAL DE BOUSBECQUE

Séance du 28 mai

Le conseil municipal de Bousbecque s'est réuni sous la présidence de M. Jean Dalle, maire.

Etaient présents : MM. Lefebvre, Hennion, Vanandreweld, Rembry, Dalle-Leroux, Cattiau, Delmotte, Dumoulin, Marescaux, Gadenne, Jubaru, Delannoy, Carrette, Houzet, Hasbroucq, Crop, Haquette et Delattre.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Le conseil désigne ensuite M. Crop comme secrétaire.

Compte administratif de 1896. — M. le Maire présente la rédaction du compte administratif de l'année 1896 ; le Conseil donne son entière approbation à la gestion du maire. Les recettes s'élèvent à 56,040 fr. 53 et les dépenses à 53,627 fr. 52 : il y a donc un excédent de recettes de 2,413 fr. 01.

Budget additionnel pour 1897. — L'assemblée municipale procède ensuite à la formation du budget additionnel pour 1897 ; le chapitre des recettes s'élève à 2,413 francs ; celui des dépenses à 2,400 francs. Il y aura donc excédent de recettes de 13 francs.

Budget du service vicinal pour 1898. — Les budgets des dépenses à faire et des ressources à créer est adopté. Les dépenses égales aux recettes se montent à la somme de 11,582 francs.

Budget primitif pour 1898. — Le budget est adopté à l'unanimité.

Compte du Bureau de Bienfaisance et de l'Hospice. — Le conseil approuve sans observation les comptes présentés par le receveur des hospices et du bureau de bienfaisance. Ces comptes se clôturent comme il suit :

Hospice. — Recettes 3,804 fr.; dépenses 3,600 fr. 48; l'excédent des recettes est de 203 fr. 52.

Bureau de bienfaisance. — Recettes 4,713 fr. 82; dépenses 4,692 fr. 85; excédent des recettes 20 fr. 97.

Le conseil approuve de même les budgets additionnels pour 1897 et les budgets primitifs pour 1898 de ces deux établissements.

Augmentations de subventions. — M. le président expose à l'assemblée, que malgré le nombre relativement considérable d'indigents admis à l'assistance à domicile des vieillards et infirmes, les ressources du Bureau de bienfaisance sont encore insuffisantes et qu'il y aurait lieu d'augmenter de 1,000 francs la subvention annuelle accordée par la commune de Bousbecque au Bureau de bienfaisance ; cette augmentation rétablirait ainsi l'équilibre du budget de cet établissement, dont les dépenses en secours en argent augmentent avec les besoins toujours de plus en plus pressants.

M. le Maire fait aussi remarquer la charge plus grande imposée au Bureau de bienfaisance par suite de la hausse du prix du pain et du rabais moins considérable obtenu lors de la dernière adjudication.

Pour les mêmes raisons et pour équilibrer le budget de l'Hospice le conseil décide d'augmenter la subvention de 500 fr.

La gratification accordée au commissaire de police d'Halluin est élevée de 100 à 150 fr.

La personne chargée de l'entretien de l'horloge obtenant 20 fr. cette somme paraît insuffisante à M. le Maire, on accorde un augmentation de 10 fr.

La subvention accordée à la musique municipale est également augmentée de 500 fr.

Une somme de 60 fr. est ensuite votée, destinée à l'entretien des allées du cimetière.

Taxe militaire. — Le conseil approuve ensuite la liste des jeunes gens que leur situation de fortune dispense du paiement de la taxe militaire.

Correspondance du chemin de fer. — L'assemblée se joignant à un industriel de Wervicq-Sud émet le vœu que la Compagnie de chemins de fer du Nord mette en communication le train partant de Paris à 3 heures du soir avec ceux partant de Lille pour Commes à 7 h. 55 et de Lille pour Halluin à 8 h. 50 du soir.

Eclairage public. — L'étude de modification à apporter à l'éclairage public, notamment en ce qui concerne l'augmentation des heures de feux, frais d'allumage, est renvoyée à l'examen de M. Dalle-Leroux.

Fabrique de l'église. — Le Conseil approuve le budget de la fabrique de l'église ; les recettes excèdent les dépenses de 600 francs.

Commission scolaire. — M. Joseph Lecomte est nommé membre de la commission scolaire en remplacement de son père, M. Adolphe Lecomte, décédé.

Nomination de délégués pour la réception des sociétés participant à la fête du 14 mai. — Sur la proposition de M. le maire, MM. Marescaux et Delattre, membres du conseil, sont désignés par leurs collègues pour la réception des diverses sociétés qui doivent prêter leur concours à la fête musicale et militaire du 30 mai.

M. le maire leve la séance. Il est midi 1/2.

CONSEIL COMMUNAL DE MENIN

Séance du 28 mai 1897

La séance a été ouverte à neuf heures du matin, sous la présidence de M. le docteur Pardoen, bourgmestre ; tous les conseillers sont présents, à l'exception de M. Debacker.

La catastrophe du Bazar de la Charité. — Il est donné communication de l'adresse de M. A. H. le comte de la Lippe de Flandre et de la réponse qui y a été faite, à l'occasion de la catastrophe de la rue Jean-Goujon.

Notification des procès-verbaux de vérification des caisses